



Conseil
Constitutionnel
Le Tribunal Fédéral
Joue le rôle d'un Conseil
Constitutionnel chargé de
La conformité de la Loi, à
La Constitution fédérale.



MAFIA D'ÉTAT

CONSEIL FÉDÉRAL, CHAMBRES FÉDÉRALES
TRIBUNAL FÉDÉRAL, MINISTÈRES PUBLICS,
MINISTÈRE PUBLIC DE LA CONFÉDÉRATION, AUTORITÉS
CANTONALES, TRIBUNAUX CANTONAUX ET LA PRESSE,
TOUS STRUCTURÉS DANS UN CRIME ORGANISÉ D'ÉTAT

<https://swisscorruption.info/mafia> – <https://swisscorruption.info/mpc>



SSK | CPS

Schweizerische Staatsanwälte-Konferenz
Conférence des procureurs de Suisse
Conferenza dei procuratori della Svizzera

Fabien GASSER, Procureur général
à Fribourg, est vice-Président de la
Conférence des Procureurs de Suisse,
après avoir été Président de 11,2016 à
12,2016

<https://swisscorruption.info/info/2023-10-17.pdf>



Définition d'une Organisation criminelle selon Fabien GASSER :

« Répondent aux caractéristiques d'une Organisation criminelle, les groupements structurés pour durer et qui se distinguent par une division poussée des tâches, par une organisation en règle générale fortement hiérarchisée, par l'absence de transparence, par des mécanismes institués pour garantir le respect absolu des règles du groupe, ainsi que par la volonté commune de commettre des actes de violence... » (Carla DEL PONTE, in RPS 1995 p. 242). S'ajoute le caractère secret de l'organisation, le secret se rapportant à la structure et aux effectifs. (En résumé, GASSER reprend tout ce qui caractérise nos Institutions judiciaires).

Et il poursuit : « il n'est pas besoin d'en dire davantage pour se rendre compte que cette définition ne s'applique pas à des personnes élues en toute transparence et démocratiquement, ni à une organisation dont la structure est de notoriété publique (sic !).

En fait, cette définition calque parfaitement au fonctionnement de l'État Mafieux en place.

Je suis un Lanceur d'Alertes actif et ma modeste contribution pour informer mes Concitoyens sur les CRIMES d'ÉTAT et défendre les intérêts communs, agasse les Mafieux dénoncés. C'est dans ce cadre que Fabien GASSER m'a adressé une « **Décision sur ma qualité pour agir** ». En d'autres termes, ce VOYOU veut me priver de mes Droits civils, pour que ses crimes et ceux de ses complices ne puissent plus être dénoncés et mis en lumière !

Fabien GASSER veut dénoncer unilatéralement et sans possibilité de défense, ma capacité de jugement. Dès lors l'abus d'autorité caractérisé du Procureur ne fait que confirmer l'attitude criminelle qui l'anime pour servir et protéger les membres des Autorités corrompues qui l'emploient.

Mon recours contre cet abus de droit est cinglant ! Consultez ce recours sur le lien suivant : <https://swisscorruption.info/confédération-ch/#2023-10-16>. Sous le titre « **Maladie de la persécution** », Fabien GASSER me considère comme un **manant** (Le Robert : [**Roturier assujéti à la justice seigneuriale**]). Notre noble Procureur n'a pas encore pris conscience que dans le regard qu'il me porte, il ne voit en fait que son propre reflet...

Dès lors, une seule question se pose : **A-T-IL LUI-MÊME RAISONNABLEMENT LA FACULTÉ POUR AGIR ?** J'ai demandé sa destitution immédiate !

Daniel CONUS, Lanceur d'alerte



Conseil Constitutionnel
Le Tribunal Fédéral
Joue le rôle d'un Conseil Constitutionnel chargé de La conformité de la Loi, à La Constitution fédérale.



MAFIA D'ÉTAT

CONSEIL FÉDÉRAL, CHAMBRES FÉDÉRALES
TRIBUNAL FÉDÉRAL, MINISTÈRES PUBLICS,
MINISTÈRE PUBLIC DE LA CONFÉDÉRATION, AUTORITÉS
CANTONALES, TRIBUNAUX CANTONAUX ET LA PRESSE,
TOUS STRUCTURÉS DANS UN CRIME ORGANISÉ D'ÉTAT

<https://swisscorruption.info/mafia> – <https://swisscorruption.info/mpc>



SSK | CPS

Schweizerische Staatsanwälte-Konferenz
Conférence des procureurs de Suisse
Conferenza dei procuratori della Svizzera

Fabien GASSER, Procureur général à Fribourg, est vice-Président de la Conférence des Procureurs de Suisse, après avoir été Président de 11,2016 à 12,2016

<https://swisscorruption.info/info/2023-10-17.pdf>



Définition d'une Organisation criminelle selon Fabien GASSER :

« Répondent aux caractéristiques d'une Organisation criminelle, les groupements structurés pour durer et qui se distinguent par une division poussée des tâches, par une organisation en règle générale fortement hiérarchisée, par l'absence de transparence, par des mécanismes institués pour garantir le respect absolu des règles du groupe, ainsi que par la volonté commune de commettre des actes de violence... » (Carla DEL PONTE, in RPS 1995 p. 242). S'ajoute le caractère secret de l'organisation, le secret se rapportant à la structure et aux effectifs. (En résumé, GASSER reprend tout ce qui caractérise nos Institutions judiciaires).

Et il poursuit : *« il n'est pas besoin d'en dire davantage pour se rendre compte que cette définition ne s'applique pas à des personnes élues en toute transparence et démocratiquement, ni à une organisation dont la structure est de notoriété publique (sic !).*

En fait, cette définition calque parfaitement au fonctionnement de l'État Mafieux en place.

Je suis un Lanceur d'Alertes actif et ma modeste contribution pour informer mes Concitoyens sur les CRIMES d'ÉTAT et défendre les intérêts communs, agasse les Mafieux dénoncés. C'est dans ce cadre que Fabien GASSER m'a adressé une « **Décision sur ma qualité pour agir** ». En d'autres termes, ce VOYOU veut me priver de mes Droits civils, pour que ses crimes et ceux de ses complices ne puissent plus être dénoncés et mis en lumière !

Fabien GASSER veut dénoncer unilatéralement et sans possibilité de défense, ma capacité de jugement. Dès lors l'abus d'autorité caractérisé du Procureur ne fait que confirmer l'attitude criminelle qui l'anime pour servir et protéger les membres des Autorités corrompues qui l'emploient.

Mon recours contre cet abus de droit est cinglant ! Consultez ce recours sur le lien suivant : <https://swisscorruption.info/confédération-ch/#2023-10-16>. Sous le titre « **Maladie de la persécution** », Fabien GASSER me considère comme un **manant** (Le Robert : [**Roturier assujéti à la justice seigneuriale**]). Notre noble Procureur n'a pas encore pris conscience que dans le regard qu'il me porte, il ne voit en fait que son propre reflet...

Dès lors, une seule question se pose : **A-T-IL LUI-MÊME RAISONNABLEMENT LA FACULTÉ POUR AGIR ?** J'ai demandé sa destitution immédiate !

Daniel CONUS, Lanceur d'alerte